

# CATALOGUE

## FORMATIONS COURTES

### Certibiocide / Certiphyto

## 2024



## Sommaire

- Certiphyto « opérateur »/ p.2
- Certiphyto « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément » / p.3
- Certibiocide « Nuisibles »/ p.4
- Certibiocide« Désinfectant »/ p.6

## OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/activité « utilisation à titre professionnel » de produits phytopharmaceutiques pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques (PP).

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, de connaître les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et de réduire l'usage de ces produits.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS5653/Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

Attestation et bordereau de score délivrés en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public ciblé :** Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de PP.

**Prérequis :** si primo : CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement : posséder un primo-certiphyto.

**Délai d'accès à la formation :** En fonction des sessions programmées.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de la formation :** durée de formation en présentiel variable en fonction : si primo-certiphyto ou renouvellement de la "catégorie décideur ou opérateur" de 7h à 14h.

**Modalités d'évaluation :** Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM).

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :** formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences.

## CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**  
**Réglementation :** cadre réglementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....  
**Sécurité environnementale :** risques pour l'environnement et les principales voies de contamination....
- ✓ **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**
- ✓ Risques liés à l'utilisation des PP  
Dangerosité des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....
- ✓ **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles :** identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels, ....
- ✓

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**OÙ :** Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

**QUAND :** Les 22 et 23 avril 2024 (primo-cipp)

**INSCRIPTION :** voir contact

**PRIX :** 238€ TTC (primo), 119€ TTC (renouvellement) hors financement Marché lié à un appel d'offre

**CONTACT :** sophie.dohein@educagri.fr  
03.27.99.75.54

## OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : CERTIPHYTO/activité « utilisation à titre professionnel » de produits phytopharmaceutiques pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques (PP).

En fin de formation, le candidat sera capable de connaître la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, de connaître les risques liés à l'environnement et à la santé humaine et de réduire l'usage de ces produits.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS5655/Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026.

Attestation et bordereau de score délivrés en fin de formation permettant au participant d'obtenir le certiphyto (CIPP) en effectuant sa démarche sur le site du service-public.fr

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public ciblé :** Publics en lien avec les activités d'utilisation à titre professionnel de PP.

**Prérequis :** si primo : CIPP en fonction du secteur d'activités de la personne/ si renouvellement : posséder un primo-certiphyto.

**Délai d'accès à la formation :** En fonction des sessions programmées.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de la formation :** durée de formation en présentiel variable en fonction : si primo-certiphyto ou renouvellement de la "catégorie décideur » de 7h à 21h.

**Modalités d'évaluation :** Pour le primo-certificat : évaluation en cours (QCM formatifs) et en fin de formation (test QCM final à réussir), pour le renouvellement : évaluation formative (QCM).

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :** formateurs expérimentés. Cours théorique et échange d'expériences.

## CONTENU DE LA FORMATION

✓ **Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale**

**Réglementation :** cadre réglementaire français : plan ECOPHYTO 2 – AMM, Réglementation du transport et du stockage, collecte des déchets....

**Sécurité environnementale :** risques pour l'environnement et les principales voies de contamination....

✓ **Thème 2 : Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public**

✓ Risques liés à l'utilisation des PP Dangers des produits, voies de pénétration, intoxication aiguë et chronique ; devenir dans l'organisme, estimation des risques et mesures à prendre pour réduire les risques. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident....

✓ **Thème 3 : Réduction de l'usage des produits phyto en zones non agricoles :** identifier les stratégies visant à limiter le recours aux PP : Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels, ....

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**OÙ :** Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

**QUAND :** Nous contacter

**INSCRIPTION :** voir contact

**PRIX :** 357€ TTC (primo), 119€ TTC (renouvellement) hors financement Marché lié à un appel d'offre

**CONTACT :** sophie.dohein@educagri.fr  
03.27.99.75.54

## OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : « catégorie nuisibles » pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation professionnelle et de distribution de certains types de produits biocides.

Connaître et respecter la réglementation

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine)..

## VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS6442/Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires/date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029.

Attestation de formation. Si réussite au test QCM et pas d'absence : Certibiocide validé via la nouvelle application certibiocide <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public ciblé :** Destiné aux personnes souhaitant exercer l'activité d'utilisateur professionnel, de distributeur ou d'acquéreur de certains types de produits biocides

**Prérequis :** aucun

**Délai d'accès à la formation :** En fonction des sessions programmées.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de la formation :** durée de formation en présentiel de 21 heures.

**Modalités d'évaluation :** A la suite de la formation, une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences d'une durée de 7 heures.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :** formateurs expérimentés. Cours théorique et échanges de pratiques, supports variés (questionnaires d'évaluation formative, diaporama powerpoint).

## CONTENU DE LA FORMATION

✓ Introduction : « inscription, périmètre d'utilisation et types de produits certibiocide » 1h30

### Partie 1 : "réglementation" 2h00

Connaître et respecter la réglementation :

Cadre réglementaire français et européen.

Arrêté certibiocide

Autorisation de mise sur le marché (AMM)

Fiche technique et fiches de données de sécurité (FDS)/Utilisation des produits.

Stockage et transport des produits biocides.

### Partie 2 : "insectes et produits insecticides" 3h30

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

Identification des insectes

### Partie 3 : "Autres vertébrés et moyens de lutte" 1h00

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

Autres vertébrés nuisibles et méthodes de lutte.

### Partie 4 : "rongeurs et produits rodenticides" 5h00

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

Identification des rongeurs

Lutte contre les rongeurs

Dégâts occasionnés par la présence de rongeurs

Diagnostic : détecter la présence de rongeurs

Mise en place de mesures de lutte : lutte alternative, lutte biocide

Application du traitement

Evaluation de l'efficacité du traitement

Partie 5 : « prévention des risques pour l'environnement » 2h30

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

1. Contexte
2. Étiquette et informations écotoxicologiques
3. Risques environnementaux et gestion des risques
4. Gestion des déchets

Partie 6 : « prévention des risques pour la santé humaine » 4h00

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine).

1. Danger lié aux produits biocides
2. Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
3. Risques liés aux produits biocides  
Les intoxications aiguës et chroniques
4. Mesures de protection
5. Conduite à tenir en cas d'accident

Partie 7 : Evaluation des acquis et de la formation 1h30

Echanges : questions/ réponses entre le formateur et les stagiaires sur l'ensemble des thèmes abordés.

Test QCM de fin de formation de 30 minutes

Bilan de la formation : questionnaire de « satisfaction ».

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

**OÙ** : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

**QUAND** : Les 26, 27 et 28 juin 2024

Session 2 : les 26, 27 et 30 septembre 2024

**INSCRIPTION** : voir contact

**PRIX** : 378€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

**CONTACT** : sophie.dohein@educagri.fr  
03.27.99.75.54

## OBJECTIFS

Obtenir le Certificat individuel : « catégorie désinfectants » pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'utilisation professionnelle et de distribution de certains types de produits biocides.

Connaître et respecter la réglementation

Connaître les nuisibles, les produits et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine)..

## VALIDATION DE LA FORMATION

Formation certifiante RS6440/Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires/date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029.

Attestation de formation. Si réussite au test QCM et pas d'absence : Certibiocide validé via la nouvelle application certibiocide <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public ciblé :** Destiné aux personnes souhaitant exercer l'activité de décideur, de distributeur ou d'acquéreur de certains types de produits biocides

**Prérequis :** aucun

**Délai d'accès à la formation :** En fonction des sessions programmées.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de la formation :** durée de formation en présentiel de 7 heures.

**Modalités d'évaluation :** A la suite de la formation, une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences d'une durée de 2 heures.

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :** formateurs expérimentés. Cours théorique et échanges de pratiques, supports variés (questionnaires d'évaluation formative, diaporama powerpoint).

## CONTENU DE LA FORMATION

✓ **Introduction :** « inscription, périmètre d'utilisation et types de produits certibiocide » 1h00

### Partie 1 : "réglementation" 1h00

Connaître et respecter la réglementation : Cadre réglementaire français et européen.

Arrêté certibiocide

Autorisation de mise sur le marché (AMM)

Fiche technique et fiches de données de sécurité (FDS)/Utilisation des produits.

Stockage et transport des produits biocides.

### Partie 2 : "Microorganismes et désinfectants" 1h30

Connaître les microorganismes, les produits désinfectants et leurs modes d'action, élaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides :

1. Protocole d'hygiène

2. « Diagnostic »

Le raisonnement à adopter

Les maladies communautaires et leurs symptômes

3. Microorganismes

Les bactéries, les moisissures, les virus

4. Désinfection

Les objectifs de la désinfection, le(s) produit(s) à utiliser, le choix du produit et de la méthode

5. Nettoyage

6. Alternatives aux produits désinfectants biocides

7. Produits biocides

8. Conseiller son client

9. Application du traitement

Partie 3 : « prévention des risques pour l'environnement » 1h00

Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides, savoir gérer les déchets.

1. Contexte
2. Étiquette et informations écotoxicologiques
3. Risques environnementaux et gestion des risques
4. Gestion des déchets

Partie 6 : « prévention des risques pour la santé humaine » 1h30

Identifier les risques liés aux utilisateurs de produits biocides (santé humaine).

1. Danger lié aux produits biocides
2. Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
3. Risques liés aux produits biocides  
Les intoxications aiguës et chroniques
4. Mesures de protection
5. Conduite à tenir en cas d'accident

Partie 7 : Evaluation des acquis et de la formation 1h00

Test QCM de fin de formation de 30 minutes  
Bilan de la formation : questionnaire de « satisfaction ».

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

**OÙ** : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

**QUAND** : Le 02 juillet 2024

Session 2 : le 03 octobre 2024

**INSCRIPTION** : voir contact

**PRIX** : 140€ TTC hors financement Marché lié à un appel d'offre

**CONTACT** : sophie.dohein@educagri.fr  
03.27.99.75.54